

**LE JOUR, 1954**  
**03 AOÛT 1954**

**Politique intérieure**

### **LA LEÇON DES ÉVÉNEMENTS**

Notre politique intérieure est d'une insuffisance qui irrite. On se fâcherait moins si la bonne volonté y était. Mais voilà des mois que les sages conseils se multiplient : voilà des mois qu'on tâche d'ouvrir les yeux à des hommes qui ne veulent pas voir.

**Pourquoi, dit Pacal, un homme qui boite ne nous irrite pas tandis qu'un esprit boiteux nous irrite ? Parce que, répond-il, un esprit boiteux dit que c'est nous qui boitons.** C'est une illustration de la situation.

**Notre législation électorale est une législation de guerre civile.** Quand on le répète, c'est au mur qu'on paraît s'adresser. Il faudrait modifier les décrets-lois et c'est aux calendes qu'on nous renvoie. Il faudrait étoffer un Gouvernement sans consistance et tout ce que l'on fait c'est de chercher à gagner du temps.

De la clôture de la session parlementaire à l'été et de l'été à l'automne, d'une lune à l'autre enfin c'est un prétexte et un renvoi après l'autre.

Au lieu de refondre et d'élargir le Gouvernement, on attend du temps qu'il résolve les difficultés. Cela était enfantin jusqu'ici ; **cela va devenir tragique.**

L'entêtement qui nous vaut ces dangers est une chose sans excuse. C'est se moquer des Libanais que de poursuivre de la sorte ; c'est mépriser totalement l'opinion.

**Il y a cependant au Liban une opinion qui se manifeste de la façon la plus nette. Le malheur, c'est que, ce n'est pas à la Chambre qu'elle se manifeste. L'Exécutif, (c'est-à-dire les décrets-lois), l'Exécutif (c'est-à-dire le gouvernement) a fait de cette Chambre cette faiblesse, cette impuissance. S'il n'y a pas de Chambre et s'il n'y a pas de gouvernement, que reste-t-il qu'on nous le dise ?**

Nous ne sommes pas de ceux qui pensent que M. Yafi devrait s'en aller. Nous sommes de ceux qui pensent que M. Yafi devrait être mis en mesure de mieux faire. Tout le monde sait que M. Yafi ne peut pas agir seul et tout le monde pense que M. Yafi en vaut bien un autre. Les mêmes présidents du Conseil vont et reviennent à la faveur des changements d'humeur et de l'oubli.

Enfin M. Yafi est ouvertement favorable à la réforme électorale qui s'impose. Il l'a souvent dit à la Chambre et ailleurs. **Mais, que ce soit lui ou que ce soit un autre, la leçon des événements est qu'il faut agir.**

Il reste à dire qu'il n'est pas permis à un peuple qui se respecte, de faire d'un accident isolé et d'un grief personnel une querelle confessionnelle. **Les tribunaux sont là pour dire le droit et juger.** Entre les Libanais il y a toujours eu ce respect profond de la foi qui appelle un respect profond de la justice. Les juges diront ce qu'ils pressent d'un texte vieux de six ou sept ans dont l'auteur, assure-t-on, était presque un enfant, un texte que personne n'a lu et que chacun réprouverait s'il était ce qu'on dit qu'il est. **Nous connaissons sur toutes les religions des écrits téméraires et offensants. Ils appellent, au nom d'Allah lui-même, davantage la miséricorde que l'esprit de vengeance.**

**Si c'est pour servir des ambitions personnelles qu'on fanatise le foule, la chose est beaucoup plus grave. C'est ce qui rend la réforme électorale si pressante. En considérant les effets d'une erreur politique, on remonte nécessairement aux causes. L'esprit de concorde gènerait au Liban si la législation électorale indéfendable que nous avons, était rapidement modifiée.**